مكتب التكوين المهني و إنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Direction Régionale TTA
Examen de fin de module Régional
M302 : Audit comptable et financier

Eléments de correction

M302 : Audit comptable et financier

Filière : Gestion des Entreprises option Comptabilité et Finance	**Épreuve : Synthèse**
Année : 2025 - 2026	**Variante : 2**
Niveau : Technicien Spécialisé	**Barème : 40 Pts**
Date :	**Durée : 02h30**

N.B :

- **Le corrigé est élaboré à titre indicatif**
- **Evaluer la crédibilité et la pertinence de la réponse du stagiaire et apprécier toute réponse cohérente du stagiaire.**

Partie théorique **(10 points)**

1. Pour chaque question cochez la bonne réponse : **(06 pts)**

1-L'audit comptable et financier	☒ vise à évaluer la qualité de l'information financière publiée par l'entreprise ☐ est orienté sur la performance ☐ vise à évaluer tous les dispositifs organisationnels et les résultats de ces dispositifs
2-Les auditeurs, ainsi que leurs collaborateurs, sont astreints au secret professionnel signifie :	☐ Il doit éviter toute situation de conflit d'intérêt ☐ Il doit être honnête dans son comportement avec les dirigeants ☒ il doit faire preuve de prudence et de discrétion dans l'utilisation des informations dont il a pris connaissance concernant les personnes et les entités
3-En audit les « éléments probants » peuvent être	☐ les procédures du contrôle interne ☐ le système d'information de la société auditée ☒ les factures et les bordereaux de réception

1. Qu'appelle –t – on « anomalie significative » ? **(02 pts)**

Une anomalie significative est une information comptable ou financière inexacte, insuffisante ou omise, en raison d'erreurs ou de fraude, d'une importance telle que, seule ou cumulée avec d'autres, elle peut influencer le jugement de l'utilisateur d'une information comptable ou financière.

2. Qu'appelle-t-on observation physique ? **(02 pts)**

L'observation physique est une technique de contrôle qui consiste à examiner la façon dont une procédure est exécutée au sein de l'entité.

Comme l'indique la définition ci-dessus, il s'agit observer. Cette technique ne peut être utilisée que dans les situations où il y a quelque chose à observer : un inventaire ou comment une procédure est appliquée.

Partie pratique **(30 points)**

Dossier 1 **(15 points)**

1. Les entorses aux normes de révision comptable (9 pts)

N°	Situation constatée	Norme ou principe violé	Explication (facultatif)
1	Acceptation de la mission sans lettre de mission écrite	**Norme sur la lettre de mission**	L'auditeur doit formaliser les termes de la mission par une lettre signée des deux parties pour définir l'objet, les responsabilités et les limites de la mission.
2	Absence de vérification de l'indépendance du cabinet	**Principe d'indépendance et d'éthique professionnelle**	L'auditeur doit s'assurer avant toute mission qu'il n'existe aucun conflit d'intérêt susceptible de compromettre son objectivité.
3	Acceptation d'une **promesse de bonus financier conditionné** à un rapport favorable	**Violation du principe d'intégrité et d'objectivité**	L'acceptation d'un avantage lié au résultat du rapport compromet l'indépendance et la neutralité de l'auditeur.
4	Mission acceptée **sous pression de rapidité** imposée par le client	**Principe de compétence et de diligence professionnelle**	L'auditeur doit planifier son travail avec le temps nécessaire pour recueillir des preuves suffisantes et appropriées.
5	Délégation de l'intégralité du travail à des **assistants juniors non encadrés**	**Principe de supervision et de formation du personnel**	L'auditeur responsable doit superviser, orienter et revoir le travail de ses collaborateurs.
6	Limitation des vérifications à des **contrôles purement formels (grand livre / balance)**	**Norme sur la planification et la collecte des éléments probants**	L'audit doit comprendre des tests de substance, des confirmations externes et une évaluation du contrôle interne.
7	**Absence de procédures d'audit** sur les postes significatifs (clients, fournisseurs, immobilisations, stocks)	**Principe de suffisance et d'appropriation des éléments probants**	L'auditeur n'a pas obtenu de preuves suffisantes pour fonder son opinion.
8	**Aucune évaluation du contrôle interne**	**Norme sur la compréhension de l'entité et de son environnement**	L'auditeur doit évaluer le dispositif de contrôle interne pour adapter ses procédures d'audit.
9	**Signature d'un rapport sans réserve** malgré absence d'éléments probants	**Norme sur la formulation de l'opinion**	L'auditeur a manqué à son devoir de prudence et a émis une opinion non fondée, compromettant sa responsabilité professionnelle.

2. Les mesures correctives qu'un auditeur professionnel aurait dû prendre (6 pts)

N°	Mesures correctives recommandées	Objectif / Justification (facultatif)
1	**Rédiger et faire signer une lettre de mission** avant le début des travaux	Définir clairement l'objet, l'étendue, la responsabilité et les honoraires de la mission.
2	**Vérifier et documenter l'indépendance** du cabinet et des membres de l'équipe	S'assurer qu'aucun conflit d'intérêt ne compromet l'objectivité.
3	**Refuser toute rémunération conditionnée** aux résultats de la mission	Préserver l'intégrité et l'impartialité du jugement professionnel.
4	**Planifier la mission de révision** (programme de travail, calendrier, évaluation des risques)	Organiser l'audit de manière méthodique et efficace.
5	**Superviser et encadrer les assistants** (revue des travaux, instructions écrites)	Garantir la qualité et la fiabilité du travail réalisé par les collaborateurs.
6	**Mettre en œuvre des procédures d'audit appropriées** : confirmations externes, inventaires physiques, vérification des immobilisations et stocks	Obtenir des éléments probants suffisants et pertinents.
7	**Évaluer le contrôle interne** de l'entreprise	Identifier les zones à risque et adapter les tests d'audit.
8	**Documenter les travaux et les preuves collectées** dans un dossier d'audit	Constituer un dossier permanent et un dossier de travail pour justifier les conclusions.
9	**Exprimer une opinion conforme à la réalité** (avec réserves ou refus d'opinion si nécessaire)	Maintenir la crédibilité du rapport et la responsabilité professionnelle de l'auditeur.

Dossier 2 **(15 points)**

I. Exploitation de la confirmation externe (6 pts)

Une demande de confirmation externe a été envoyée au client AXA**.**
Les résultats obtenus au 31/12/2025 se présentent comme suit :

Client	Solde selon la société (DH)	Solde selon le client (DH)
Karim	76 879	79 876

Écart constaté :
79 876 – 76 879 = **2 997 DH**

Le chef comptable signale ensuite deux événements relatifs à AXA :

1. Avoir pour **escompte accordé : 2 100 DH HT**
   → TVA (20%) = 420 DH
   → Total TTC = **2 520 DH**
2. Avoir pour **surévaluation de facture K132 : 477 DH TTC**
   → HT = 397,50 DH, TVA = 79,50 DH

Total des avoirs TTC : 2 520 + 477 = 2 997 DH

L'écart de 2 997 DH correspond exactement au total des avoirs émis par AXA non encore enregistrés par la société.

Conclusion :

- Les confirmations reçues sont **cohérentes** avec les soldes comptables, **à l'exception de l'écart de 2 997 DH**, expliqué par les **avoirs non encore comptabilisés** au 31/12/2025.
- Ces éléments permettent de **valider l'existence et l'évaluation du solde client**, sous réserve de la comptabilisation des régularisations nécessaires.
- Par conséquent, **aucun écart significatif inexpliqué** n'a été constaté.

II. Corrections à apporter aux états financiers (9 pts)

Les écritures suivantes doivent être passées au **31/12/2025** :

1- Enregistrement de l'avoir pour escompte (2 100 DH HT)

```
6386 Escomptes accordés                2 100
4455 Etat, TVA  facturée                        420
        3421  Clients AXA                       2 520
```

2- Enregistrement de l'avoir pour surévaluation de facture (477 DH TTC)

```
712 Ventes de biens ou services          397,50
4455– TVA collectée                        79,50
        3421 Clients AXA                          477
```

Total des avoirs comptabilisés : 2 997 DH TTC

IV. Impact sur les états financiers

Élément	Impact
Clients (Actif)	Diminution de 2 997 DH
Produits (Compte de résultat)	Diminution de 2 497,50 DH (2 100 + 397,50)
TVA collectée (Passif)	Diminution de 499,50 DH (420 + 79,50)
Résultat net	Diminution de 2 497,50 DH

Conclusion finale de l'auditeur

L'exploitation des confirmations externes permet de conclure que les soldes clients sont **correctement évalués** après prise en compte des avoirs non enregistrés.
Les ajustements proposés (pour un total de 2 997 DH TTC) garantissent la **sincérité et la régularité** des états financiers au 31/12/2025.